



DELIBERATION n° 2017 – 11

RATTACHEMENT DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE A L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITE

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 05 juillet 2017 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 15 juin 2017,

Après en avoir délibéré,

- **Valide le principe d'un mandat du Conseil d'administration au Bureau pour le suivi de la convention de rattachement d'ici au prochain Conseil d'administration, capacité d'avoir une expression intermédiaire du Parc national de la Vanoise sur le projet de convention de rattachement.**

La directrice de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargée de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise et fera l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Adopté à Chambéry, le 05 Juillet 2017

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET